



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

Date de révision

Date de mise en application

01.03.1997

01.03.1997

1. Dénomination de la fonction

Taxateur/taxatrice CCGC - OCE

Code fonction

5.10.015

2. But de la fonction

Etudier et déterminer la durée, le nombre et le montant des indemnités de chômage et de l'octroi de diverses allocations supplémentaires et en effectuer le paiement, conformément aux lois, règlements et directives en vigueur.

Informers les administrés sur leurs droits et obligations et, le cas échéant, prendre des décisions administratives.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment:

- l'examen des demandes d'indemnités, pièces officielles, justificatifs et déclarations des bénéficiaires;
- la vérification de toute pièce présentée avec possibilité de refuser ou de suspendre l'indemnisation, le cas échéant, d'informer la hiérarchie ou le service compétent aux fins de prendre les décisions qui s'imposent;
- la détermination du nombre d'indemnités et du montant, dans certains cas de la nécessité économique de l'octroi d'autres allocations appliquées en parallèle à la LACI et à l'OACI;
- le calcul de rattrapages ou de remboursements d'indemnités pas assez ou trop perçues;
- la prise de décisions administratives selon une codification de gravité des fautes;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

4. Exigences de la fonction

CFC d'employé(e) de commerce ou une formation équivalente et 5 ans d'activité professionnelle. Les formation et expérience spécifiques à la caisse de chômage qui devront être acquises durant la période probatoire ou dans les 3 ans suivant l'entrée en fonction;

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	C	G	A	G	Cl. max. 12
Points	26	9	36	5	41	Total 117